



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 31 décembre 2020

### DISPOSITIF DE SÉCURITÉ MIS EN ŒUVRE À L'OCCASION DU RÉVEILLON DE FIN D'ANNÉE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, Michel Lalande, préfet du Nord, renforce les dispositifs de prévention et de contrôle sur l'ensemble du département. Policiers, gendarmes, militaires de l'opération Sentinelle et sapeurs-pompiers sont mobilisés dans les lieux de rassemblements festifs et sur les réseaux routiers.

Déjà mobilisées pour assurer le respect des gestes barrières, les forces de sécurité, police et gendarmerie, assureront également, par une large présence sur les axes routiers principaux, comme secondaires, la sécurité de tous, en contrôlant le comportement au volant de chacun et en luttant, sans relâche, contre toutes les infractions.

Si les déplacements ont été tolérés le 24 décembre pour partager des moments avec ses proches, le couvre-feu sera en revanche strictement appliqué le soir du 31 décembre de 20h00 à 06h00 du matin sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive. Seuls les déplacements pour les motifs spécifiques listés ci-dessous seront autorisés :

- pour raison professionnelle ;
- pour motifs de santé ne pouvant être réalisés à distance ;
- pour motif familial impérieux ;
- pour mission d'intérêt général ;
- pour sortir les animaux de compagnie ;
- pour des déplacements de longues distances liés à des transits ferroviaires ou aériens.

Ils devront être dûment justifiés et systématiquement accompagnés d'une attestation de déplacement.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Pendant les fêtes, comme en tout temps, la vigilance reste absolument nécessaire pour lutter efficacement contre la Covid-19 et prévenir la reprise de la circulation du virus. C'est pourquoi il est fortement recommandé de limiter les interactions à six personnes maximum en même temps et de respecter strictement les gestes barrières.

Les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique restent interdits et les établissements recevant du public de type bar, restaurants, salles polyvalentes restent fermés, même pour des événements privés.

Enfin, afin de prévenir les troubles à l'ordre public liés à un usage inconsidéré ou malintentionné de certains produits, le préfet interdit sur l'ensemble du département, du 31 décembre 2020 à 16h00 au 4 janvier 2021 à 8h00 :

- l'utilisation et la détention sur la voie publique des artifices de divertissement ;
- la distribution, la vente et l'achat de carburant dans des récipients transportables à emporter.

## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)